
Règlement intérieur de l'école primaire de Martois.

Numéro d'inventaire : 1978.05559

Auteur(s) : Roupillart

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1938

Description : Feuille de papier jauni avec texte ms à l'encre noire (un peu délavé, sans doute par un séjour prolongé à l'extérieur). Les coins portent les traces d'un accrochage par punaise. Les bords du document ont été consolidés au ruban adhésif transparent.

Mesures : hauteur : 300 mm ; largeur : 385 mm

Notes : Règlement intérieur de l'école de Martois (Côte d'Or). Document signé par l'instituteur, M. Roupillart. Horaires et modalités des entrées, sorties et récréations. Une photocopie du document est jointe à l'original.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Martois

Nom du département : Côte-d'Or

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Côte-d'Or, Martois

Règlement intérieur de l'école

I. Arrivée :

- Les élèves sont huit heures avant le quart de quatre et trois heures avant le quart d'après midi.
- A leur arrivée les élèves se groupent près de la porte d'entrée ou ils se tiennent en silence.
- Aucun jeu ou conversation avant l'autorisation donnée par la directrice.

II. Départ :

- La sortie de l'école s'effectue en rangs jusqu'à la grille de la cour.
- Les élèves ne franchissent cette grille que le signal donné. Il leur est recommandé de tenir leur droite sur le chemin.

III. Récréations :

- Pendant les récréations il est interdit de sortir de la cour ou de rentrer en classe sans autorisation.
- Il est aussi interdit de grimper sur les murs et de jouer sur les escaliers de la porte d'entrée.
- Les élèves doivent se rendre soigneusement aux classes. La plus grande propreté leur est recommandée.

IV. En classe :

- Nombres silencieuses. Attendre le signal pour s'asseoir.

V. Après lecture et conversation :

- Les élèves s'engagent à respecter le président républicain. Ils savent que pour que la vie sociale soit facile et agréable, il leur faut pratiquer à charge l'honneur, le respect des droits des autres, la politesse, la courtoisie, l'entraide et ils s'y engagent également.

Signé : Le directeur,
M.

Le directeur : M. P. P. P.